



FONDS DE DOTATION ISS SOLIDAIRE
Adresse : 12 rue Fructidor 75017 Paris

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU
25 JUIN 2021**

Les membres du Conseil d'Administration du fonds de dotation ISS SOLIDAIRE se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite par la Présidente.

En présence de :

- Madame Judith Jiguet, Présidente du Conseil d'Administration,
- Madame Marie-Isabelle AW, membre du Conseil d'Administration et Trésorière,
- Monsieur Olivier SCHNEIDER, membre du Conseil d'Administration et Secrétaire.

A délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes,
- Affectation du résultat déficitaire de l'Exercice 2020,
- Autorisation de signature donnée au représentant légal en application de l'article 1161 du Code Civil,
- Quitus au Président en poste en cours de l'exercice 2020, M. Richard Dujardin.

La Présidente prend la parole et présente au Conseil d'Administration (« Conseil ») le rapport d'activité et les comptes du fonds de dotation.

Tous les administrateurs en fonction étant présents, le Conseil peut valablement décider.

Après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice, le Conseil approuve les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et du rapport du commissaire aux comptes, constate que les dépenses du fonds de dotation se sont élevées à 1 378,00 € au cours de l'exercice de 2020.

DEUXIÈME DÉCISION

Le Conseil décide, également, de procéder à l'affectation du déficit d'un montant de 1 378,00€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qu'ainsi le montant de la dotation est désormais de - 884,33 €.

TROISIÈME DÉCISION

Afin de lever toute ambiguïté sur l'application de l'article 1161 du Code Civil, pour cet exercice et, en tant que de besoin, les exercices précédents, le Conseil d'Administration autorise expressément son représentant légal à signer tout contrat entrant dans le champ de l'article susvisé, ou plus largement à signer tout acte ou document nécessaire à la vie de la société, même lorsqu'il intervient déjà à cet acte pour d'autres entités du Groupe ISS. Cette autorisation est également valable pour les délégataires lorsque le représentant légal a délégué ses pouvoirs.

QUATRIÈME DÉCISION

Le Conseil approuve le rapport d'activité et les comptes annuels présentés par la Présidente.

Le Conseil donne quitus au Président en poste au cours de l'exercice 2020, M. Richard Dujardin, pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Ces décisions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par la Présidente du Conseil.

La Présidente

Madame Judith JIGUET

Signature :

La Trésorière

Madame Marie-Isabelle AW

Signature :

Le Secrétaire

Monsieur Olivier SCHNEIDER

Signature :



FONDS DE DOTATION ISS SOLIDAIRE
Siège social : 12 rue Fructidor 75017 Paris

**RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2020**

Le fonds de dotation est dénommé **ISS SOLIDAIRE**. Sa création a été déclarée à la Préfecture de Paris le 9 juin 2015 et a fait l'objet d'une parution au Journal Officiel le 4 juillet 2015 (annonce n° 1840).

Il a pour objet de recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et de financer, directement ou à travers d'autres organismes à but non lucratif des actions d'intérêts général ayant pour but de favoriser et développer l'insertion sociale, la lutte contre l'exclusion, l'amélioration du quotidien des malades et de leur famille, l'aide humanitaire, la protection de l'environnement.

Il a été constitué avec une dotation initiale de 30.000,00 Euros. La dotation est consommable.

Pour les produits ayant dépassé le seuil de 10.000,00 Euros, des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ont été nommés.

FONCTIONNEMENT INTERNE DU FONDS

Le fonds de dotation est administré par un conseil d'administration composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Richard DUJARDIN, Président,
- Madame Marie-Isabelle AW, membre du Conseil d'Administration et Trésorière,
- Monsieur Olivier SCHNEIDER, membre du Conseil d'Administration et Secrétaire.

RAPPORTS DU FONDS AVEC LES TIERS

➤ **Les actions menées par ISS SOLIDAIRE**

Le fonds n'a pas mené d'actions durant l'année 2020.

➤ **Liste des partenaires d'ISS SOLIDAIRE**

NA

➤ **Les actions de prospection de donateurs menées par ISS SOLIDAIRE**

Aucune action de prospection de donateurs n'a été menée par le fonds en 2020.

4

LISTE DES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES PAR ISS SOLIDAIRE ET LEURS MONTANTS

Le fonds n'a pas financé d'actions au cours de l'exercice.

LISTE DES PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS DU FONDS DE DOTATION

Somme versée par ISS SOLIDAIRE	0 Euros
Bénéficiaire	-
Siège social	-
Objet social	-
Œuvres et missions d'intérêt général financées	-

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Ressources de 0 € pour l'année

Résultat courant : - 1 378,00 €

Autres achats et charge externes : 1 378,00 € dont frais d'honoraires : 972,00 €, frais bancaires : 456,00 €, frais administratifs : - 50,00 €.

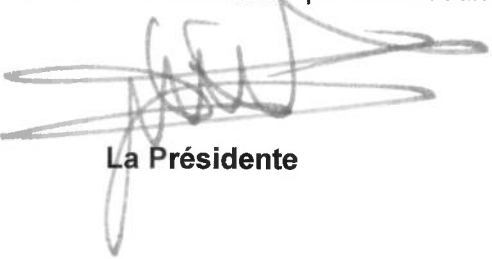
- Dons versés aux associations :
 - 0 €

LISTE DES LIBERALITÉS REÇUES

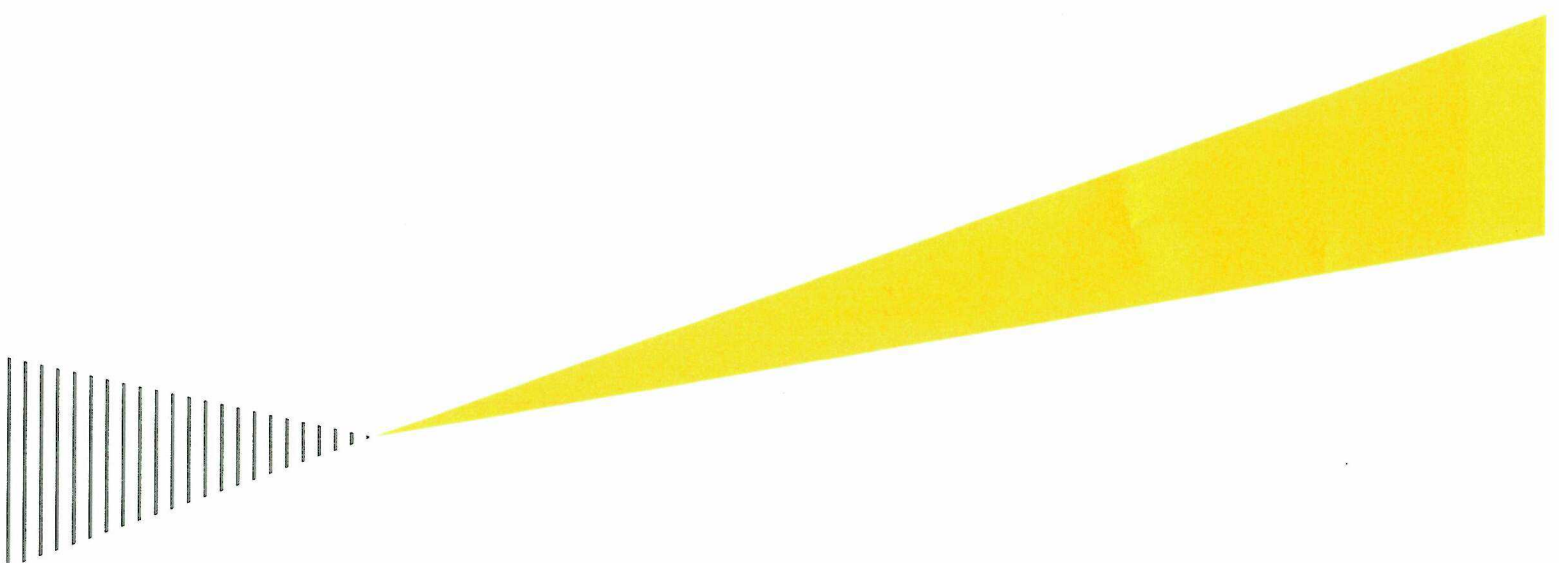
Au titre de l'exercice 2020 : **Néant**

CONCLUSIONS

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des décisions que nous soumettons à votre approbation.



La Présidente



ISS Solidaire

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



ISS Solidaire

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration du fonds de dotation ISS Solidaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation ISS Solidaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Changement de méthode comptable » qui expose les incidences sur les comptes annuels du changement de méthode comptable lié à l'application du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

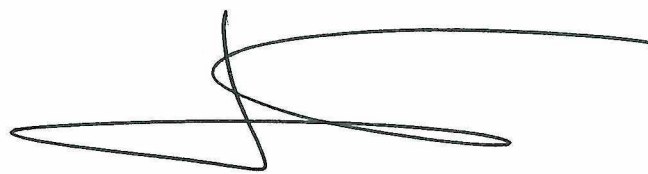
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Thomas

ISS SOLIDAIRE

12 Rue Fructidor

75017 PARIS

Comptes au 31/12/2020



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Concessions, brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immo. incorpo.				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage				
Autres immo. corpo.				
Immo. en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Particip. mise en équivalence				
Autres particip.				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immo.				
Prêts				
Autres immo. financières				
ACTIF IMMOBILISE				
Comptes de liaison				
STOCKS				
Matières premières, approv.				
En cours de prod. biens				
En cours de prod. services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avces acomptes versés sur comm.				
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
DIVERS (3)				
V.M.P.				
Disponibilités	501,67		501,67	2 163,67
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	501,67		501,67	2 163,67
Charges à répartir sur plus. ex.				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	501,67		501,67	2 163,67
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				Dons nat. restant vendre
accepté par organe compétent	Autor.Orga. Tut.			
(1) Dont droit au bail	(2) dont -1 an			(3) dont +1an
Clause réserve prlImmo.	Stock			Créances

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Fonds Asso. ss. droits reprise	493,67	493,67
Dont Apports		
Legs, donations ac controp. actif Immos.		
Primes d'émission, fusion, apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 378,00	
Fonds Asso. ac. droits reprise		
Dont Apports		
Legs, donations		
Subventions affectées		
Résultats ss. contrôle tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	-884,33	493,67
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances Accomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 386,00	1 670,00
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (1)		
DETTES	1 386,00	1 670,00
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	501,67	2 163,67
(1) Dont à -1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(1) Dont à +1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits				10 764,40
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				10 764,40
Achats de marchandises (avec droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières, autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (2)			1 378,00	8 764,40
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risque et ch. Dot. aux prov.				
Autres charges				2 000,00
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			1 378,00	10 764,40
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 378,00	
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)				
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)				
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 378,00	

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		10 764,40
TOTAL DES CHARGES	1 378,00	10 764,40
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 378,00	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
Dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des entreprises liées		
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

Les chiffres qui figurent dans l'annexe ci-après sont, à défaut de précision, en Euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
- Indépendance des exercices,

Conformément aux dispositions du règlement 99-01 complété par le règlement N° 2009-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

2. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Le règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique pour la première fois aux comptes 2020.

Les changements de méthodes résultant de ces règles n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers de l'année 2020.

3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En raison de l'épidémie de Coronavirus, Le fonds de dotation n'a pas exercé d'actions d'intérêt général sur l'exercice 2020.

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST CLOTURE

l'épidémie de Coronavirus persistant après la clôture de l'exercice, une évaluation de son impact sur l'activité et les perspectives de l'exercice 2021 est en cours de réalisation.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1 ACTIF

L'actif est constitué uniquement de disponibilités correspondant au solde de notre compte bancaire à la clôture de l'exercice.

5.2 PASSIF

Le passif est constitué :

- De fonds propres négatifs pour 884,33 €
- De dettes correspondant à des factures fournisseur non parvenues pour 1 386,00 €

La variation des fonds propres au cours de l'exercice est la suivante :

Postes	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Dotation consommable	493,67	0	0	493,67
Report à nouveau	0		0	0
Résultat de l'exercice	0	-1 378,00	0	-1 378,00
Totaux fonds propres	493,67	-1 378,00	0	-884,33

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Charges d'exploitation

Elles correspondent :

- aux frais de fonctionnement du fonds de dotation (frais d'acte juridique, frais bancaires, honoraires commissaires aux comptes) : 1 378,00 €

6.2 Produits

Néant